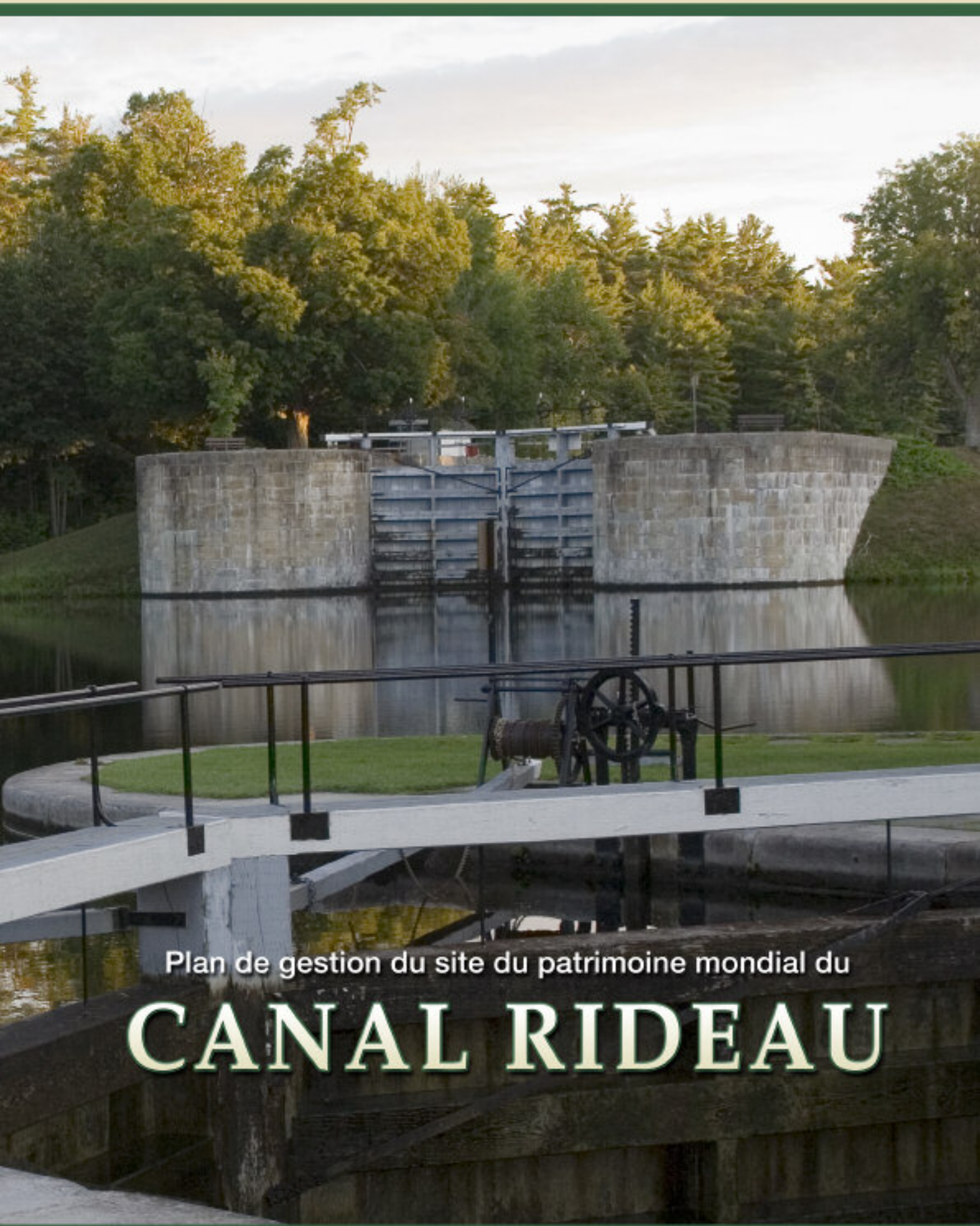

Plan de gestion du site du patrimoine mondial du

CANAL RIDEAU

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Plan de gestion du site du patrimoine mondial du

CANAL RIDEAU

2005

Avant-propos

Grâce à sa conception ingénieuse et à sa réalisation magistrale, le canal Rideau porte témoignage de l'excellence du génie au XIX^{e} siècle. En plus de constituer un exploit technologique, il illustre avec éloquence les mesures de défense érigées par l'Empire britannique au Canada au début des années 1800. Ces ouvrages ont transformé les cours d'eau de l'arrière-pays de l'Est de l'Ontario en une voie de transport qui a conservé, jusqu'à nos jours, un niveau d'intégrité exceptionnellement élevé.

La mise en candidature de cet ensemble linéaire porte sur les six éléments qui formeront le site du patrimoine mondial du Canal-Rideau. Ces éléments sont : le lieu historique national du Canal-Rideau, le lieu historique national du Fort-Henry ainsi que le lieu historique national des Fortifications-de-Kingston composé du fort Frederick, de la tour Cathcart, de la tour Shoal et de la tour Murney.

Ce plan de gestion décrit comment les valeurs du patrimoine mondial de la propriété mise en candidature seront protégées pour les générations actuelles et futures. Il constitue un engagement formel de la part de l'Agence Parcs Canada, l'organisme canadien responsable de la gestion, d'assurer la conservation et la protection de la propriété. Il définit les valeurs du patrimoine mondial qui seront protégées, les cadres législatif et stratégique relatifs à la gestion de la propriété, les éléments du système de gestion mis en place pour protéger la propriété ainsi que les processus de surveillance et de production périodique de rapports.

En tant que plan de gestion global de haut niveau, ce document établit un lien entre les plans opérationnels des six éléments en identifiant et en décrivant les engagements et les mesures qui constitueront l'approche intégrée de gestion du site du patrimoine mondial.

Je suis très reconnaissant aux membres dévoués de l'équipe de Parcs Canada, au comité directeur du site du patrimoine mondial, à tous les organismes locaux et aux particuliers de leur bonne volonté, de leur persévérance, de leur esprit de collaboration et de leur sens extraordinaire de la gérance.

Je suis heureux d'approuver le Plan de gestion du Canal-Rideau, futur site du patrimoine mondial.

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada,
Alan Latourelle

Approuvé par :

Alan Latourelle,
Directeur général de l'Agence Parcs Canada

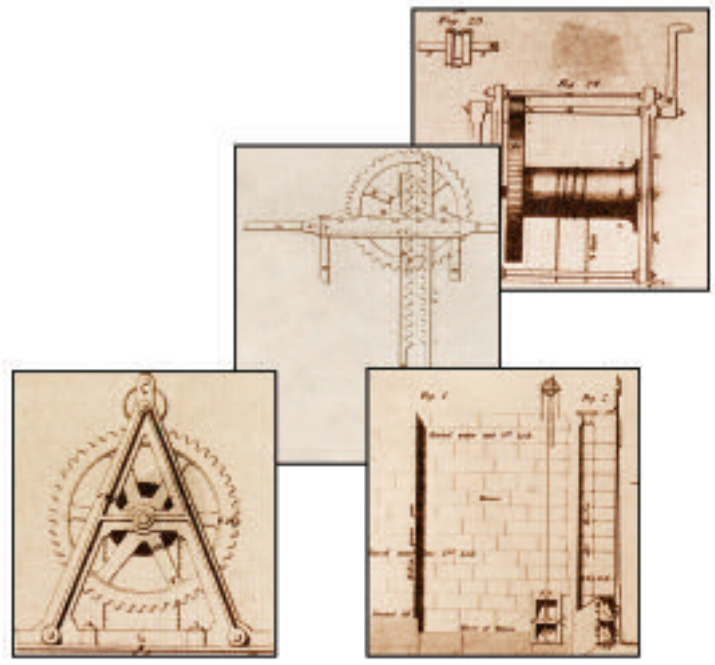

Table des matières

Avant-propos 1

1.0 But du plan de gestion 7

2.0 Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle 7

3.0 Critères pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. 7

4.0 Cadre de gestion de la propriété mise en candidature 12

5.0 Autorités législatives, politiques et plans pour la gestion de la propriété mise en candidature 14

6.0 Rôle du plan de gestion du site du patrimoine mondial du Canal-Rideau 14

7.0 Mise en œuvre du plan de gestion du site du patrimoine mondial 15

8.0 Programme de conservation du site du patrimoine mondial 17

9.0 Présentation du site du patrimoine mondial 22

10.0 Protection du site du patrimoine mondial 23

11.0 Participation de partenaires et d'intervenants dans la gestion du site du patrimoine mondial et de son cadre 24

12.0 Préparation aux situations d'urgence 24

13.0 Tourisme viable 24

14.0 Rapports sur l'état de conservation du site du patrimoine mondial 25

Plan de gestion du site du patrimoine mondial du Canal-Rideau

1.0 But de ce plan de gestion

Ce plan répond aux exigences du paragraphe 108 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* concernant un plan spécifiant comment les valeurs du patrimoine mondial du bien seront protégées pour les générations actuelles et futures. Il constitue l'engagement formel du gouvernement du Canada à l'égard de la conservation et de la protection de la propriété. Il définit les valeurs du patrimoine mondial qui seront protégées, les cadres législatif et stratégique relatifs à la gestion de la propriété, les éléments du système de gestion mis en place pour protéger la propriété ainsi que les processus de surveillance et de production périodique de rapports.

Le plan est fondé sur les plans directeurs des six éléments de la propriété mise en candidature ainsi que sur le *Plan d'affaires de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario* et le plan d'investissement à long terme en place pour guider leur gestion. En tant que plan de gestion global de haut niveau, ce document établit le lien entre les six éléments en identifiant et en décrivant les engagements et les mesures qui constitueront l'approche intégrée de gestion du site du patrimoine mondial.

2.0 Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle

De par son concept, son plan et son exécution technique, le canal Rideau est l'exemple encore existant le plus remarquable au monde d'un canal à plans d'eau du XIX^{e} siècle, et l'un des premiers canaux conçus expressément pour les navires à vapeur. Il est un exemple exceptionnel de transfert d'une technologie des transports de l'Europe à

Opinicon Lake, looking to N.W., watercolour, Thomas Burrowes, 1845, Archives of Ontario.

l'Amérique du Nord et de son ingénieuse adaptation à l'environnement nord-américain.

Rare exemple de canal construit avant tout à des fins militaires stratégiques, le canal Rideau et son ensemble de fortifications militaires sont les témoins d'un chapitre important dans l'histoire où la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique se disputaient le contrôle de la partie nord du continent nord-américain.

3.0 Critères pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Critère (i) : Le canal Rideau est un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

De par son concept, son plan et son exécution technique, le canal Rideau représente un chef-d'œuvre du génie créateur humain. Pour construire le canal, deux solutions s'offraient au lieutenant-colonel John By, son principal concepteur. La première, conventionnelle et éprouvée, consistait à creuser des canaux sur des distances considérables afin de relier des voies existantes propres à la navigation, qui permettraient de franchir chutes, rapides, marais et fonds rocheux de faible profondeur. John By rejeta cette solution, car elle demandait trop de temps et était trop coûteuse en raison du terrain, de la géologie et de la configuration des lacs et des rivières. À la suite d'un éclair de génie créateur, il conçut une deuxième solution qui

consistait à relier les bassins versants de deux réseaux hydrographiques, celui de la Rideau et de la Cataraqui, pour former, sur une échelle monumentale, un canal à plans d'eau successifs. C'était une décision extrêmement novatrice qui comportait des risques sur le plan technique. Rares étaient les réseaux de plans d'eau successifs qui avaient été aménagés en Europe à cette époque. Il existait déjà des réseaux de plans d'eau en Amérique du Nord, mais aucun n'avait l'envergure ni la complexité de ce que John By envisageait pour le canal Rideau.

Col. John By, Royal Engineers

Le réseau de plans d'eau retenu par John By pour le canal Rideau a nécessité la construction d'un très grand nombre de remblais et de hauts barrages pour inonder les étendues d'eaux peu profondes, les marais et les rapides et ainsi créer une série de retenues d'une profondeur suffisante pour permettre la navigation sur toute la longueur du canal. Ce choix diminuait considérablement la nécessité de creuser de longs canaux, réduisant ainsi les coûts et le temps de construction. Les Royal Engineers ont produit les plans d'un ingénieux réseau d'ouvrages techniques constitué de soixante-quatorze barrages et de quarante-sept écluses situées à vingt-quatre postes d'éclusage pour permettre aux navires de franchir les 85 mètres de dénivellation qui séparent la rivière des Outaouais du sommet du canal, puis de redescendre d'une hauteur de 50 mètres jusqu'au lac Ontario.

Barrage de Hog's Back montrant la brèche de 1830, aquarelle, Thomas Burrowes, 1845, Archives de l'Ontario.

L'un des problèmes associés aux réseaux de plans d'eau et qui décourageait leur utilisation était la difficulté d'y contrôler les niveaux d'eau. Une fois de plus, John By et ses ingénieurs ont trouvé une solution imaginative et efficace. Ils ont prévu une série de barrages et de remblais créant des lacs qui servent de réservoirs et permettent d'emmagasiner l'eau pour alimenter le canal pendant les mois d'été secs. Inversement, au cours des périodes où le réseau contient un trop-plein d'eau, comme au printemps ou pendant des pluies diluviennes, les réservoirs permettent de retenir l'eau et de la laisser s'écouler graduellement, évitant ainsi qu'elle n'endommage les ouvrages d'art.

L'ingéniosité du concept de canal formé de plans d'eau n'a d'égale que la prévoyance de John By concernant l'importance que prendraient les bateaux à vapeur comme mode de transport. Les devis qui lui ont été remis prévoyaient des écluses de dimensions suffisantes pour recevoir des durhams, embarcations à fond plat propulsées par des voiles ou des rames. Peu de temps après son arrivée au Canada, le lieutenant colonel sollicite et reçoit de ses supérieurs l'autorisation de construire des écluses capables d'accueillir des navires utilisant la nouvelle technologie de la propulsion à vapeur. Le canal Rideau devient l'un des premiers canaux au monde conçus expressément pour la navigation des bateaux à vapeur.

Critère (ii) : Le canal Rideau témoigne d'un échange considérable de valeurs humaines pendant une période donnée, dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de la technologie.

Pour construire le canal Rideau et ses fortifications, il a fallu adapter la technologie européenne de l'époque à l'environnement nord-américain, ainsi qu'aux particularités et à la morphologie du terrain. L'expérience acquise dans la réalisation des canaux et des fortifications du canal Rideau a porté ces technologies à un niveau encore inégalé.

Le transfert des techniques de construction de canaux

Le concept des canaux de même que leurs principes techniques et leur technologie étaient déjà bien connus en Europe avant la construction du canal Rideau. Les canaux sont devenus d'importants réseaux de transport commercial au milieu du xviii[e] siècle et sont étroitement associés à la révolution industrielle. Le canal Rideau a été construit au moyen de techniques mises au point en Europe et transférées à l'Amérique du Nord.

Toutefois, ces techniques ont été adaptées et améliorées afin de permettre l'aménagement d'un réseau de plans d'eau successifs d'une envergure sans précédent.

Trois volets des techniques de construction de canaux ont fait l'objet d'une adaptation importante et d'une évolution technologique au cours de la construction du canal Rideau – la méthode d'arpentage, la conception technique des écluses et la conception technique des barrages.

Les méthodes d'arpentage

Pour la construction du canal Rideau, le corps des Royal Engineers a introduit les méthodes d'arpentage européennes en Amérique du Nord. Ils ont adapté ces méthodes aux exigences des conditions locales, ce qui représente un progrès technique remarquable.

Les Royal Engineers ont véritablement innové pour orienter les levés et prendre des niveaux.

Premièrement, ils ont adopté une technique de tir directionnel permettant aux arpenteurs d'orienter un levé sur de longues distances dans une forêt dense. Deuxièmement, ils utilisaient les cheminements à la boussole plutôt que les cheminements conventionnels au théodolite, impossibles à faire en forêt. Troisièmement, ils relevaient les niveaux des élévations ou des pentes du terrain d'après la position verticale d'une lumière placée à une hauteur déterminée sur la mire de nivellement. Quatrièmement, étant donné l'impossibilité de faire des cheminements au théodolite, ils

Écluses inférieures de Kingston Mills et chenal excavé vers le lac Ontario, 2005, Simon Lunn.

cartographiaient des sections du terrain en faisant un levé par quadrillage sur les relèvements au compas. Les cartes ainsi produites ont servi à établir le tracé du canal en tirant parti de la configuration naturelle du terrain, ce qui a permis de réduire l'abattage d'arbres ainsi que les travaux d'excavation et de remblayage.

Ces innovations ont permis d'éliminer une bonne partie des travaux difficiles, coûteux et fastidieux de coupe des arbres pour obtenir des lignes de visée claires et de réaliser les travaux de mise en chantier du canal, dans un corridor de nature sauvage de 202 km, en une période remarquablement courte pendant l'hiver 1826 et le printemps 1827.

La conception technique des écluses

Le deuxième volet important du transfert de la technologie européenne dans lequel les Royal Engineers ont porté une technique établie à un niveau encore jamais atteint est celui de la conception et de la construction technique des écluses. La construction du canal Rideau a en effet fait appel aux principes techniques venus d'Europe. Mais ce qui caractérise surtout l'aménagement du canal est la conception et la construction d'écluses capables de supporter la force considérable de la pression de l'eau résultant des dimensions imposantes des sas destinés à recevoir des navires à vapeur.

En général, les écluses des canaux européens avaient une hauteur de 2,4 à 3 m. Pour franchir les élévations sur le tracé du canal, John By se trouva devant une alternative : construire plusieurs écluses peu élevées, ou moins d'écluses plus élevées. Pour réduire les coûts et le temps de construction, il opta pour la construction d'écluses élevées et, par conséquent, moins nombreuses. Par exemple, au lieu de construire six écluses ou plus à Jones Falls pour franchir une élévation de 18,4 m, il choisit d'aménager quatre écluses permettant une élévation maximale de 4,6 m chacune. De plus, pour recevoir les bateaux à vapeur, les sas des écluses devaient être beaucoup plus larges que ceux qui avaient été construits jusque-là sur les canaux d'Europe et d'Amérique du Nord. Les écluses du canal Rideau avaient 37,8 m de long et 9,1 m de large. Par comparaison, à la même époque, les écluses du canal Blackstone aux États-Unis avaient 21,3 m de long 3,1 m de large.

Le barrage-voûte en pierre de Jones Falls était le plus haut barrage en Amérique du Nord au moment de sa construction, 2005, Simon Lunn.

La force exercée par la pression de l'eau dans des écluses de cette hauteur et de cette dimension exigeait des techniques de conception et de construction nouvelles. Les murs et les portes d'écluses, les galeries de vidange et les murs en aile ont tous été conçus et construits pour supporter une force plus importante que dans les canaux construits jusqu'à cette époque. Par la suite, ces progrès ont été appliqués à la construction d'autres écluses, par exemple à celles aménagées sur le fleuve Saint-Laurent à la fin des années 1840.

La conception technique des barrages

Le troisième volet important du transfert de la technologie européenne dans lequel John By et ses ingénieurs ont porté une technique établie à un niveau encore jamais atteint est celui de la construction technique des barrages. Le réseau de plans d'eau aménagé pour le canal exigeait un grand nombre de barrages afin d'inonder les passages peu profonds et les rapides. Chacun de ces barrages ainsi que le réseau qu'ils forment représentent un avancement considérable dans la technologie de la construction des barrages.

L'imposant barrage-voûte en pierre de Jones Falls illustre bien l'adaptation et les progrès réalisés par rapport aux techniques européennes pour relever les défis posés par le canal Rideau. Compte tenu des chutes, des rapides et de la profondeur de la gorge à Jones Falls, le barrage devait avoir une largeur de 107 m et une hauteur de 19 m, soit le double de la hauteur des barrages construits jusque-là en Amérique du Nord. Le modèle de John By combinait la technique de construction de barrages en pierre à la technique des barrages de terre à noyau d'argile pour supporter les tensions extrêmes qui s'exerçaient sur une structure de cette taille. Le barrage de Jones Falls a été reconnu comme étant d'importance internationale et figure sur l'*International Canal Monuments List* dressée sous les auspices du Comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH).

Pour créer les plans d'eau nécessaires au canal Rideau, il fallait souvent construire des barrages successifs aux endroits prévus pour les écluses. Pour ces réseaux de barrages, il fallait donc prévoir l'aménagement combiné de barrages en terre, de

barrages en pierre et de barrages régulateurs en pierre. Les barrages de Kingston Mills illustrent la maîtrise que possédait John By des techniques européennes traditionnelles de construction des barrages et les progrès qu'il a su apporter à ces techniques. Il a réussi à créer le plan d'eau d'une longueur de 15,6 km en amont de Kingston Mills en utilisant des formations géologiques naturelles et en aménageant une série de barrages comportant entre autres deux remblais de terre totalisant une longueur de 1,4 km, un barrage-voûte en pierre de 120 m de long, un barrage régulateur et une écluse d'amont.

Le transfert de la technologie militaire

Les fortifications construites à Kingston pour défendre l'embouchure du canal Rideau illustrent le transfert de la technologie militaire européenne à l'Amérique du Nord.

De conception novatrice, le fort Henry était la plus importante fortification britannique à l'ouest de Québec, 2001, Brian Morin.

Le fort Henry représentait toutefois un progrès considérable par rapport aux fortifications construites antérieurement en Amérique du Nord britannique. Les imposantes citadelles érigées dans les années 1820 à Halifax et Québec correspondent à la conception traditionnelle de fortifications à la Vauban. Au fort Henry, les ingénieurs ont délaissé cette approche et ont adapté des plans prussiens innovateurs pour créer des fortifications uniques en Amérique du Nord britannique. Cela s'est traduit par un fort massif et compact, bien adapté à la topographie de la pointe Henry.

Les quatre tours Martello construites entre 1846 et 1848 pour protéger le port de Kingston et l'entrée du canal ont été conçues par le lieutenant-colonel W. Holloway du Corps of Royal Engineers. Les tours Martello sont une adaptation par les Britanniques des tours rondes de fortifications qui se trouvaient alors sur le continent européen; ce type de construction a servi à protéger les côtes de l'Angleterre pendant les guerres napoléoniennes. Les Britanniques ont construit de ces tours jusqu'en Amérique du Nord britannique; ils en ont érigé douze au total. Les quatre dernières se trouvent à Kingston et sont le fruit de décennies de perfectionnements dans la construction de tours rondes en maçonnerie par les Britanniques. Elles comportent toutes d'importantes caractéristiques structurales et externes novatrices qui ont permis d'éliminer les faiblesses défensives autrefois associées à ce type de fortifications. Des quatre tours, le meilleur exemple de l'étape finale de ce processus d'évolution est la tour Murney. Comme les tours Martello traditionnelles, elle compte deux planchers surmontés d'une plate-forme de pièces protégée par un parapet élevé. Elle est cependant entourée d'un fossé profond comportant une escarpe en pierres sèches. La tour et le fossé étaient protégés par un glacis rempli de pierres brutes. Quatre caponnières massives ressortaient de la base de la tour et permettaient aux défenseurs de faire feu dans le fossé. Toutes les tours de Kingston étaient de conception novatrice et étaient des constructions de grande qualité. La tour Murney est cependant considérée comme la plus sophistiquée des tours Martello construites en Amérique du Nord britannique.

Sur cette photographie aérienne, on voit très bien le glacis entourant la tour Murney, 2001, Brian Morin.

Critère (iv) : Le canal Rideau est un exemple remarquable d'ensemble technologique illustrant une période significative de l'histoire humaine.

Le canal Rideau a été aménagé à une époque où deux puissances, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, se disputaient le contrôle de la partie nord du continent nord-américain. Cette étape importante de l'histoire humaine a mené à la création de deux entités politiques et culturelles distinctes, le Canada et les États-Unis d'Amérique.

L'un des très rares canaux au monde construits avant tout à des fins militaires stratégiques, le canal Rideau et ses ouvrages défensifs connexes étaient des éléments importants de la stratégie globale élaborée par la Grande-Bretagne dès la fin des guerres napoléoniennes en Europe et de la guerre de 1812 en Amérique du Nord. Ces deux guerres ont montré aux chefs politiques et militaires britanniques l'importance de mettre au point un système militaire défensif pour protéger l'ensemble de leurs intérêts à l'étranger.

En Amérique du Nord, la solution à la défense du Canada reposait sur une voie de transport reliant Montréal au lac Ontario, une voie plus sûre que le fleuve Saint-Laurent, pour approvisionner l'importante base navale de Kingston.

Lorsque le gouvernement britannique s'est penché sur la défense de l'Amérique du Nord britannique, deux projets ont été approuvés au Canada : la construction du canal Rideau et celle des fortifications du port de Kingston. C'est dans ce contexte qu'a été prise la décision d'investir des ressources financières faramineuses dans la construction du canal Rideau et des fortifications connexes. La sécurité et le développement futurs des intérêts politiques et commerciaux britanniques sur le continent nord-américain étaient en jeu. C'est également dans ce contexte qu'a été approuvée la construction d'écluses assez grandes pour recevoir des bateaux à vapeur. Comme l'écrit l'historien Robert Passfield dans son ouvrage *La construction du canal Rideau* : « Les navires à vapeur offraient aux forces britanniques une rapidité de déplacement supérieure à celle des Américains. Si le canal Rideau n'avait pas été achevé ou s'il avait été construit pour n'accueillir que de petites canonnières, cela aurait miné l'ensemble des efforts déployés par les militaires pour concevoir la défense du Canada. »

En bout de ligne, la réussite de cette stratégie grâce à l'aménagement d'un canal fortifié s'est avérée essentielle pour l'expansion des colonies au Canada et, par la suite, pour le développement du Canada à titre de nation indépendante.

Merrickville, aquarelle, Philip John Bainbridge, 1838, Bibliothèque et Archives Canada.

Poste d'éclusage de Jones Falls, 2005, Simon Lunn.

4.0 *Cadre de gestion de la propriété mise en candidature*

La propriété mise en candidature se compose du canal Rideau, de ses postes d'éclusage et de ses plans d'eau successifs ainsi que des fortifications situées à Kingston, qui sont brièvement décrits dans cette section. Le document de mise en candidature contient des descriptions et des photographies de chacun de ces éléments. Le document de mise en candidature, l'annexe des cartes ainsi que les autres annexes forment les annexes de ce plan de gestion.

Chantiers navals à Kingston, aquarelle, James Gray, 1828, Bibliothèque et Archives Canada.

Élément 1, canal Rideau

Long de 202 kilomètres, le canal Rideau est un canal à plans d'eau successifs constitué de lacs et de rivières navigables et de chenaux excavés reliant Ottawa, la capitale du pays sur la rivière des Outaouais, à Kingston, sur le lac Ontario. En 1887, un tronçon additionnel de 10 km a été ajouté à la voie navigable pour relier le canal Rideau à la ville de Perth, via la rivière Tay.

Le canal comprend cinquante écluses et vingt-quatre stations d'éclusage, soixante-treize barrages et dix-neuf kilomètres de chenaux excavés. Le canal Rideau est administré par Parcs Canada, une agence du gouvernement du Canada.

Élément 2, fort Henry

Le fort Henry est le principal élément des fortifications qui défendent l'entrée sud du canal Rideau au port de Kingston. Situé sur la rive est du port, il occupe une péninsule d'où il domine le chenal nord du Saint-Laurent, l'entrée du canal Rideau et le port. Le fort Henry est administré par l'Agence Parcs Canada, mais est exploité par le biais d'une entente de gestion conclue avec la Commission des parcs du SaintLaurent, un organisme relevant du gouvernement de l'Ontario.

Éléments 3, 4, 5, 6, fortifications de Kingston

Les fortifications de Kingston sont constituées de quatre tours Martello situées en bordure du lac Ontario, à Kingston, et sur une île avoisinante, qui

Le lien stratégique entre les tours Martello et le fort Henry est encore clairement visible, 2005, Simon Lunn.

sont stratégiquement placées pour protéger l'entrée du canal Rideau et le port de Kingston. L'Agence Parcs Canada gère les tours Cathcart, Shoal et Murney. Cette dernière, louée à la Kingston Historical Society, sert de musée d'histoire. Le fort Frederick est administré par le ministère de la Défense nationale et sert également de musée d'histoire.

La tour Murney est un musée exploité par la Kingston Historical Society, 2005, Simon Lunn.

5.0 *Autorités législatives, politiques et plans pour la gestion de la propriété mise en candidature*

Le gouvernement du Canada est l'unique propriétaire du bien mis en candidature; le gouvernement de la Grande-Bretagne lui en a cédé les divers éléments en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867). Le canal Rideau, le fort Henry et les fortifications de Kingston sont des lieux historiques nationaux du Canada commémorés en vertu de la Loi sur les lieux et monuments historiques. L'ensemble de la propriété, à l'exception du fort Frederick, est administré par l'Agence Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Situé sur les terrains du Collège militaire royal du Canada, le fort Frederick relève du ministère de la Défense nationale. En raison de leur appartenance au gouvernement du Canada et de leur désignation à titre de lieux historiques nationaux, tous les éléments de la propriété mise en candidature sont protégés par la législation et les politiques fédérales.

Conformément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, les *Principes directeurs et les politiques de gestion de l'Agence* décrivent en détail l'orientation du programme de protection du patrimoine naturel et culturel. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur les canaux historiques* font partie des *Principes directeurs et politiques de gestion*, et l'Agence est tenue de les mettre en œuvre en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, car elles ont trait à la protection et à la gestion du patrimoine naturel et culturel. La *Loi* exige également que chaque lieu historique national administré par l'Agence Parcs Canada ait un plan directeur approuvé par le ministre de l'Environnement.

Bien qu'il fasse partie du lieu historique national des Fortifications-de-Kingston, le fort Frederick n'est pas soumis aux exigences de la *Loi*. Dans le cadre d'un protocole d'entente, le ministère de la Défense nationale et l'Agence Parcs Canada concluront une entente officielle pour la protection des valeurs du patrimoine mondial du fort Frederick. Les deux organismes vont également officialiser leur coopération en vue de la mise en œuvre du plan directeur du lieu historique national des Fortifications-de-Kingston et du plan de gestion du site du patrimoine mondial du Canal Rideau. La gestion à long terme de la propriété mise en candidature est non seulement assurée par la législation, les politiques et les plans de l'Agence Parcs Canada, mais elle est également facilitée par des contrôles réglementaires. Le *Règlement sur les canaux historiques*, qui découle de la *Loi sur le ministère des Transports*, est un mécanisme d'exécution qui réglemente les activités pouvant nuire aux valeurs patrimoniales des éléments du canal. D'autres lois et règlements, comme la *Loi sur l'entrée sans autorisation de l'Ontario*, soutiennent également la gestion de la propriété.

6.0 *Rôle du plan de gestion du site du patrimoine mondial du Canal Rideau*

Ce plan de gestion est un cadre de gestion global visant à orienter de façon cohérente la protection, la conservation et la mise en valeur de l'ensemble de la propriété mise en candidature. Il se conforme ainsi aux exigences de la Convention du patrimoine mondial en expliquant de quelle façon les valeurs universelles exceptionnelles de la propriété seront protégées. Le gouvernement du Canada révisera le plan et le mettra à jour après chaque cycle de production de rapports de six ans.

7.0 Mise en œuvre du plan de gestion du site du patrimoine mondial

Le plan de gestion du site du patrimoine mondial sera mis en œuvre par l'intermédiaire du système actuel de planification de gestion et de ses processus de planification ultérieurs. Les plans directeurs des lieux historiques nationaux de l'Agence Parcs Canada orientent le processus décisionnel courant et l'investissement des ressources financières et humaines pour les éléments de la propriété mise en candidature. À des fins administratives, les éléments de la propriété et leurs ressources culturelles sont gérés conformément au plan directeur de l'Agence Parcs Canada pour chaque lieu historique national. Le Plan directeur du Canal-Rideau, révisé en 2005, et les plans directeurs à venir des lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Henry et des Fortifications-de-Kingston définissent les valeurs culturelles de la propriété qui doivent être protégées, ainsi que les politiques et les programmes à long terme nécessaires à leur conservation et à leur mise en relief. La mise en œuvre des plans directeurs est le principal mécanisme de conservation et de mise en valeur de ces lieux, et peut tout aussi bien servir à la gestion des valeurs du patrimoine mondial de la propriété mise en candidature.

Les plans directeurs des lieux historiques nationaux reconnaissent que les divers éléments du site du patrimoine mondial ont un lien entre eux et que leurs valeurs patrimoniales sont renforcées par le cadre dans lequel ils se trouvent. Les plans directeurs des lieux historiques contiennent des stratégies et des mesures qui seront mises en œuvre par l'Agence Parcs Canada afin d'encourager la gérance de ces valeurs par d'autres ordres de gouvernement, d'autres organismes et les propriétaires de terrains adjacents. Le directeur de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario a la responsabilité déléguée d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser les plans directeurs selon un cycle quinquennal.

À l'intérieur de ce cycle, les plans seront mis à jour afin d'indiquer l'inscription de la propriété sur la liste du patrimoine mondial et de décrire les stratégies et les mesures requises pour leur mise en œuvre.

Le principal outil de planification qui décrit les décisions de gestion liées à l'investissement de ressources est le *Plan d'affaires de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario*, un plan triennal mis à jour annuellement qui traite des questions de gestion les plus pressantes. Pour ce qui est des investissements relatifs à la conservation et à l'entretien des biens, qu'il s'agisse de ressources culturelles ou de biens contemporains, le Plan d'affaires s'appuie sur le *Plan d'immobilisations à long terme de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario*. Élaboré par le groupe de la gestion des biens de l'unité de gestion, ce plan prévoit tous les investissements relatifs à la protection et à la conservation des biens qui seront nécessaires au cours des dix années suivantes. Il est mis à jour annuellement, et la priorité des interventions ponctuelles est réévaluée en fonction des résultats de l'inspection des biens et de l'évaluation de leur état. Ensemble, ces deux plans détermineront, orienteront et mettront en ordre de priorité les ressources financières et humaines nécessaires pour conserver et mettre en relief les valeurs du patrimoine mondial de la propriété.

Le directeur de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario est responsable de tous les éléments du site du patrimoine mondial, sauf le fort Frederick. Il peut compter sur l'appui de quelques intervenants clés et unités pour la mise en œuvre de ces plans :

- Le gestionnaire des programmes des lieux historiques nationaux, qui rend compte au directeur de l'unité de gestion, est responsable de la conservation du fort Henry et des fortifications de Kingston ainsi que de l'entente de gestion conclue avec la Commission des parcs du Saint-Laurent concernant l'exploitation et l'entretien du fort Henry.

- Les biens patrimoniaux sont gérés par l'unité de gestion des biens (UGB) de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario, sous la direction du gestionnaire des biens. L'UGB est appuyée par le service des Canaux historiques et travaux d'ingénierie de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui joue le rôle de service de consultation interne et apporte son expertise en inspection, conception, remise en état et adjudication de marchés. Le Ministère fournit également d'autres services comme la conservation des bâtiments historiques et les services d'architecture paysagère.

- L'exploitation courante du canal Rideau en tant que voie navigable récréative relève du directeur des opérations qui est responsable du personnel s'occupant de l'entretien, des activités du canal,

de la gestion des eaux, des biens immobiliers et de l'écosystème, de même que des services aux visiteurs et de la planification.

- Les services de marketing et des relations extérieures de l'unité de gestion sont responsables de la commercialisation et de la mise en valeur du patrimoine.

En ce qui a trait au fort Frederick, le ministère de la Défense nationale possède son propre système de gestion des biens, conforme à celui de l'Agence Parcs Canada, qui assure la gestion efficace des biens. Le fort Frédéric est sous l'autorité du commandant de la Base des Forces canadiennes de Kingston.

8.0 Programme de conservation du site du patrimoine mondial

Les ouvrages d'art, les fortifications et les autres ressources patrimoniales bâties de la propriété mise en candidature sont les preuves authentiques encore existantes de l'avancement des techniques de construction des canaux et des fortifications et de leur transfert de l'Europe à l'Amérique du Nord; ce sont également des chefs-d'œuvre du génie créateur de par leur concept, leur plan et leur exécution technique. Avec le réseau des plans d'eau successifs, ils illustrent la période de l'histoire au cours de laquelle la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique se disputaient le contrôle de la partie nord du continent nord-américain.

Conservation des ressources et des biens culturels

L'Agence Parcs Canada mettra de l'avant les mesures qui suivent pour assurer la conservation des ressources culturelles et des biens immobiliers du site du patrimoine mondial :

- Conclusion d'un protocole d'entente avec le ministère de la Défense nationale précisant le programme de conservation relatif au fort Frederick et le rôle de l'Agence Parcs Canada à l'appui du programme de conservation du Ministère.
- Surveillance régulière de toutes les ressources culturelles selon un cycle maximum de trois ans, conformément aux politiques de l'Agence Parcs Canada, description de l'état des biens et rédaction de rapports destinés au système de gestion des biens de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario.
- Mise à jour annuelle du *Plan d'investissement* à long terme de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario pour refléter les changements dans l'état des biens et veiller à la mise en œuvre des projets de conservation et d'entretien ayant la plus haute priorité.
- Mise à jour du plan d'affaires annuel de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario afin de déterminer les ressources financières précises à investir dans les projets prioritaires.
- Travaux de conservation conformes à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de l'Agence Parcs Canada et aux pratiques et principes internationaux de conservation.
- Tenue à jour de données, de rapports et de plans précis dans le cadre du programme de conservation du lieu du patrimoine mondial.

Cinq des huit écluses en échelle du poste d'éclusage d'Ottawa ont été reconstruites dans les années 1980, 1986, Archives du canal Rideau.

- Selon un cycle de six ans, dépôt devant le Comité du patrimoine mondial de rapports décrivant l'état de conservation des biens culturels du site et les interventions pratiquées.

Programme de conservation des plans d'eau du canal

Le plan d'eau de Clowes près du poste d'éclusage de Merrickville, 1990, Simon Lunn.

Les plans d'eau du canal Rideau, reliés par un système d'écluses afin de permettre la navigation, témoignent du génie créateur humain qui a mené au concept, au plan et à l'exécution technique du canal Rideau. L'Agence Parcs Canada prendra les mesures suivantes pour garantir la gestion et la conservation des plans d'eau du canal :

- Interdiction de toute activité qui pourrait modifier la taille, la forme, la profondeur ou la configuration des plans d'eau du canal.
- Étude des demandes relatives aux petites installations maritimes permettant l'accès au canal et son utilisation par les propriétaires fonciers riverains et approbation sujette à l'examen de leurs répercussions potentielles sur les ressources culturelles de la propriété. L'examen, régi par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, visera également les incidences possibles sur les ressources naturelles.
- Réglementation de la construction des ouvrages riverains privés conformément à la *Politique régissant les ouvrages riverains et en milieu aquatique de même que les activités connexes*; cette politique décrit les normes et les exigences détaillées visant à protéger l'authenticité des rives des plans d'eau de même que leurs valeurs environnementales et pittoresques.
- Exercice de son pouvoir d'application en vertu du *Règlement sur les canaux historiques* afin de protéger les valeurs du patrimoine mondial des plans d'eau du canal.
- Surveillance des projets de construction de nouveaux ponts et services publics afin de s'assurer qu'ils comprennent des évaluations environnementales détaillées de telle sorte que la propriété conserve l'authenticité de ses rives et de ses ressources culturelles, de même que les valeurs environnementales et pittoresques de son cadre.
- Surveillance de l'état des plans d'eau du canal en tant qu'éléments du site du patrimoine mondial afin d'assurer leur état de conservation et de déceler toute menace aux ressources.
- Inclusion de toute information et analyse concernant l'état de conservation des plans d'eau du canal dans le rapport sur l'état du site présenté au Comité du patrimoine mondial.

Données de base : État des ressources culturelles Septembre 2005

Ressource culturelle	État	Commentaires
Poste d'éclusage d'Ottawa		
Huit écluses	Écluses 1, 2, 5, 6, 8 : Bon Écluses 3, 4, 7 : Passable	Le seuil de l'écluse 8 a été réparé en 2005. Entretien régulier.
Bâtiment de l'Intendance	Passable	Réparations aux parties en bois et peinture prévues en 2006. Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Passable	Entretien régulier.
Vestiges archéologiques	Passable	Entretien régulier.

Ressource culturelle	État	Commentaires
Poste d'éclusage de Hartwells		
Deux écluses	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Entrepôt	Passable	Entretien régulier.
Maison de l'éclusier	Bon	Entretien régulier.
Barrage à poutrelles	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Hogs Back		
Deux écluses	Passable	Entretien régulier.
Barrage en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Bon	Bâtiment repeint et réparations majeures à la toiture en 2001. Entretien régulier.
Hangar d'entreposage	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Black Rapids		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Remplacement de la porte prévu en 2006. Réparations au béton en 2010.
Maison du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Barrage-déversoir	Passable	Entretien régulier
Barrages régulateurs	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Long Island		
Trois écluses	Passable	Écluse 15 stabilisée en 2003. Entretien régulier.
Barrage-voûte en pierre	Passable	Entretien régulier.
Barrage de Manotick	Passable	Entretien régulier.
Maison du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Pont tournant	Passable	Entretien régulier. Conservation des culées et des longerons et peinture en 2006.
Poste d'éclusage de Burritts Rapids		
Une écluse	Passable	Entretien régulier.
Barrage-déversoir	Passable	Entretien régulier. Réparations mineures au quai et aux culées en 2006.
Barrage régulateur	Mauvais	Entretien régulier. Stabilisation et réparation en 2006.
Pont tournant	Bon	Mesures complètes de conservation en 2005. Entretien régulier.
Ruines du barrage	Non cotées	Ressource archéologique, aucune mesure de conservation prévue.
Poste d'éclusage de Nicholsons		
Deux écluses	Passable	Entretien régulier. Réparation au coulis de l'écluse 19 prévue en 2006.
Chenal excavé	Non coté	Entretien régulier.
Barrage-déversoir	Passable	Entretien régulier.
Barrage régulateur	Bon	Entretien régulier. Réparations mineures aux fissures des poutres et à la paroi en 2007.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Pont tournant	Passable	Entretien régulier.

Ressource culturelle	État	Commentaires
Poste d'éclusage de Clowes		
Une écluse	Passable	Réparation d'urgence à la maçonnerie du seuil en aval en 2005. Entretien régulier.
Barrage déversoir en pierre	Passable	Entretien régulier.
Barrage régulateur	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Merrickville		
Trois écluses	Passable	Écluse 23 stabilisée et conservée en 2002. Entretien régulier.
Barrage d'origine	Non coté	Ressource archéologique, aucune mesure de conservation prévue.
Barrages régulateurs	Bon	Entretien régulier.
Bassins en aval et en amont	Passable	Mesures de conservation à la maçonnerie de pierre du bassin supérieur en 2002. Entretien régulier. Mesures de conservation des parois du bassin supérieur en 2010.
Blockhaus	Passable	Entretien régulier.
Entrepôt	Passable	Entretien régulier.
Complexe industriel de Merrickville	Fonderie : Bon	Entretien régulier.
	Vestiges industriels : Mauvais	L'entretien régulier et la surveillance vont se poursuivre. Mesures de conservation d'ici 10 ans, selon les résultats de la surveillance.
Poste d'éclusage de Kilmarnock		
Une écluse	Passable	Entretien régulier.
Barrage en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier. Réparation du porche d'ici 3 ans.
Pont tournant	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage d'Edmonds		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2013.
Barrage-déversoir	Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2012.
Barrage régulateur	Bon	Entretien régulier.
Barrage en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage d'Old Slys		
Deux écluses	Bon	Entretien régulier.
Barrage-voûte en pierre	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Écluse combinée de Smiths Falls		
Trois écluses d'origine	Écluses 28, 29 : Bon	
	Écluse 30 : Passable	Entretien régulier.
Écluse de remplacement à un sas	Passable	Entretien régulier. Réparation des portes et du mécanisme en 2007.
Barrage-voûte en pierre	Bon	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Maison du manœuvre de canal	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage détaché de Smiths Falls		
Une écluse	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Passable	Entretien régulier.

Ressource culturelle	État	Commentaires
Poste d'éclusage de Poonamalie		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2009.
Barrages en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Beveridges, canal Tay		
Deux écluses	Passable	Mesure de conservation de l'écluse en amont en 1998. Entretien régulier. Réparations mineures à l'écluse en aval en 2006.
Barrage en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Maison de l'éclusier	Passable	Entretien régulier.
Perth, canal Tay		
Pont	Passable	Entretien régulier. Peinture en 2008.
Maison du pontier	Passable	Entretien régulier.
Bassin de virage	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage The Narrows		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2011.
Barrage en matériaux meubles	Bon	Entretien régulier.
Blockhaus	Passable	Entretien régulier.
Pont tournant	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Newboro (The Isthmus)		
Une écluse	Passable	Entretien régulier.
Blockhaus	Passable	Entretien régulier. Réparations à la toiture en 2009.
Chenal excavé	Non coté	Entretien régulier.
Vestiges archéologiques	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Chaffeys		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2007.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Passable	Entretien régulier.
Barrage régulateur	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Davis		
Une écluse	Bon	Entretien régulier.
Barrages en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Barrage régulateur	Bon	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Jones Falls		
Quatre écluses	Écluse 39 : Bon Écluses 40, 41 et 42 : Mauvais	Entretien régulier. Stabilisation et mesures de conservation pour les écluses 40, 41 et 42 d'ici 2009.
Barrage-voûte en pierre	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Forge	Passable	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage en aval	Mauvais	Entretien régulier. Poursuite de la surveillance et des réparations.

Ressource culturelle	État	Commentaires
Poste d'éclusage d'Upper Brewers		
Deux écluses	Écluse 43 : Bon Écluse 44 : Passable	Entretien régulier. Raclage, jointoiement et injection de coulis en 2010–2012.
Barrages en matériaux meubles	Passable	Entretien régulier.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Maison du manœuvre de canal	Bon	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Lower Brewers		
Une écluse	Passable	Entretien régulier. Raclage et jointoiement en 2014.
Maison fortifiée du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Pont tournant	Passable	Entretien régulier.
Poste d'éclusage de Kingston Mills		
Quatre écluses	Écluses 47, 48 et 49 : Passable Écluse 46 : Mauvais	Entretien régulier. Écluse 46, travaux évalués, en attente de financement.
Barrage-voûte en pierre	Passable	Entretien régulier.
Deux barrages en matériaux meubles	Bon	Travaux majeurs de stabilisation en 2004. Entretien régulier.
Barrage régulateur	Passable	Entretien régulier.
Blockhaus	Passable	Entretien régulier.
Maison du maître-éclusier	Bon	Entretien régulier.
Bureau du poste d'éclusage	Bon	Entretien régulier.
Fort Henry, Kingston		
Redoute	Mauvais	(Sections ayant subi des mesures de conservation - Bon) Programme majeur de conservation 2004 – 2007. Entretien régulier
Batterie avancée et glacis	Passable	Entretien régulier.
Fosses de flanquement est et ouest	Passable	Entretien régulier.
Tours des fosses de flanquement est et ouest	Mauvais	Mesures de conservation prévues en 2008.
Magasins de l'intendance est et ouest	Bon	Mesures de conservation pour la toiture en 2003. Entretien régulier.
Fort Frederick, Kingston		
Tour Martello	Bon	Programme majeur de conservation comprenant la réparation de la toiture, achevé en 2000. Entretien régulier. Parties en bois repeintes en 2007
Remblais	Passable	Entretien régulier. Réparations de la maçonnerie en cours.
Courtine de maçonnerie	Bon	Réparations de la maçonnerie achevées en 2004. Entretien régulier.
Poste de garde fortifié	Bon	Entretien régulier.
Tour Cathcart, île Cedar		
Tour Martello	Mauvais	Documents sur la norme de conception achevés. En attente de financement. Surveillance semestrielle du déplacement des pierres.
Tour Shoal, Kingston		
Tour Martello	Bon	Programme majeur de conservation achevé en 1997. Entretien régulier. Surveillance semestrielle du déplacement des pierres.
Tour Murney, Kingston		
Tour Martello	Bon	Programme pluriannuel de conservation achevé en 2004. Entretien régulier. Surveillance semestrielle du déplacement des pierres.

9.0 *Mise en valeur du site du patrimoine mondial*

À la forge du poste d'éclusage de Jones Falls, on explique les techniques de travail des métaux du XIX^e siècle, 2005, Simon Lunn

L'un des volets du mandat de l'Agence Parcs Canada est de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et de favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine. En tant que lieux historiques nationaux, les éléments de la propriété mise en candidature présentent un vaste éventail de programmes qui serviront à diffuser les messages concernant la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial. Les objectifs de communication du programme de mise en valeur seront les suivants :

- Informer les auditoires nationaux et internationaux de l'inscription de la propriété sur la liste des sites du patrimoine mondial.
- Présenter l'énoncé de la valeur universelle exceptionnelle et les motifs de l'inscription qui sont liés aux critères de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial*.
- Placer la propriété dans le contexte des sites du patrimoine mondial au Canada et dans le monde.
- Expliquer le programme du patrimoine mondial de l'UNESCO, la signification de l'inscription et les responsabilités de gestion du gouvernement du Canada qui découlent de l'inscription.
- Faire comprendre l'importance de conserver et de protéger les valeurs du patrimoine mondial de la propriété et encourager la gérance en collaboration avec les décideurs, les propriétaires fonciers riverains, les visiteurs et les autres parties intéressées.
- Faire participer les propriétaires fonciers riverains à la gestion viable de la zone tampon adjacente à la propriété dans le but de protéger ses valeurs du patrimoine mondial.

L'Agence Parcs Canada prendra les mesures qui suivent pour s'assurer que les messages concernant les valeurs universelles exceptionnelles de la propriété et le programme du patrimoine mondial de l'UNESCO sont communiqués de manière efficace aux auditoires nationaux et internationaux :

- Promouvoir la propriété et en faire la publicité spécifique en tant que site du patrimoine mondial dans les médias et les documents publicitaires afin de faire connaître sa valeur universelle.
- Veiller à ce que les initiatives de marketing touristique contiennent des messages informant les visiteurs potentiels du statut de site du patrimoine mondial de la propriété.

- Mettre en valeur le statut de site du patrimoine mondial et les valeurs du patrimoine mondial de la propriété désignée au moyen de présentations et d'autres médias aux principaux sites d'interprétation, entre autres : Musée du canal Rideau, fort Henry, fort Frederick, tour Murney et postes d'éclusage d'Ottawa, de Merrickville, de Jones Falls et de Kingston Mills.

- Mettre sur pied un programme de diffusion externe et d'éducation pour informer les collectivités adjacentes des valeurs de la propriété en tant que site du patrimoine mondial.

- Dans les sites Web des éléments, inclure de l'information à caractère éducatif et touristique concernant le site du patrimoine mondial.

- Évaluer régulièrement l'efficacité du programme de mise en valeur afin de mesurer l'atteinte des objectifs du

- Inclure de l'information concernant la mise en valeur de la propriété dans le rapport périodique présenté au Comité du patrimoine mondial.

10.0 Protection du site du patrimoine mondial

Dans ses politiques, l'Agence Parcs Canada reconnaît la nécessité de travailler de concert avec toutes les parties intéressées afin de protéger contre tout développement désordonné le cadre dans lequel sont situés les éléments de la propriété mise en candidature. De plus, la propriété est protégée par une zone tampon délimitée dans les règlements provinciaux et municipaux. Cette zone protège la propriété contre le développement désordonné; des processus permettent au gouvernement du Canada, à titre de propriétaire du bien, de faire valoir ses intérêts.

Pour assurer la protection de la propriété mise en candidature, l'Agence Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- Gérer la propriété contenant les ouvrages d'art et les bâtiments du canal, les plans d'eau successifs et les fortifications de façon à prévenir le développement désordonné.

De longues sections des rives du canal ont gardé l'apparence qu'elles avaient au XIX^e siècle, 2005, Simon Lunn.

- Travailler de concert avec les municipalités, les propriétaires fonciers, la province de l'Ontario et les autres intervenants afin d'assurer la mise en vigueur des politiques appropriées sur l'utilisation des terres adjacentes dans le but de protéger la propriété.

- Travailler avec les autorités municipales, qui sont habilitées à contrôler l'aménagement et l'utilisation des terres riveraines en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario*, afin de protéger la propriété grâce au maintien d'une zone tampon. Les municipalités contrôlent l'emplacement, le type et l'étendue des projets de développement et possèdent des politiques d'utilisation des terres qui exigent que les lots riverains aient entre 50 et 75 mètres de façade et que toute nouvelle construction soit placée à 30 mètres des berges. Cette bande de 30 mètres est la zone tampon qui protège les plans d'eau du canal.

- Respecter les processus d'aménagement des autorités municipales afin d'assurer la gestion et la conservation des terres au delà de la zone tampon de 30 mètres, particulièrement aux endroits où l'aménagement a le potentiel de dégrader les valeurs patrimoniales de la propriété mise en candidature.

- Participer directement au processus d'élaboration des plans d'urbanisme et des règlements de zonage et à l'examen des demandes d'aménagement afin de garantir que tous les plans officiels des municipalités bordant la propriété mise en candidature sont assortis de politiques

spécifiques pour la protection des terres riveraines et du patrimoine culturel.

- Intervenir dans l'approbation des demandes relatives à des projets d'aménagement, si l'Agence estime qu'ils pourraient avoir des répercussions négatives sur les valeurs du patrimoine mondial ou les ressources de la propriété mise en candidature.

11.0 Participation de partenaires et d'intervenants dans la gestion du site du patrimoine mondial et de son cadre

Bien que la propriété mise en candidature appartienne au gouvernement du Canada, les partenaires et les intervenants ont un rôle à jouer en tant que locataires d'un certain nombre de bâtiments et de fortifications situés en bordure du canal. À titre d'occupants de ces bâtiments, ils aident l'Agence Parcs Canada à les préserver et à les mettre en valeur à l'intention du public. Il est prévu que les locations à bail se poursuivent indéfiniment.

La majeure partie des 1 600 kilomètres de rives des plans d'eau sont des propriétés privées. Les municipalités et les offices de protection de la nature réglementent le développement hors de la zone tampon de 30 mètres, mais la gestion continue de ces terres revient principalement aux propriétaires fonciers. Au cours des dernières années, on a obtenu beaucoup de succès en encourageant les pratiques viables de gestion des rives afin de protéger l'authenticité des plans d'eau du canal. En général, les propriétaires fonciers coopèrent et ont remarquablement réussi à remettre en état des rives dégradées et à protéger les aires naturelles existantes. On s'attend que cette tendance se poursuive.

Un réseau étendu d'organismes non gouvernementaux s'occupe de la gestion des ressources culturelles, de la protection des terres, de l'éducation et de la recherche, et contribue à la conservation de la propriété. Parmi ces organismes, mentionnons : le comité consultatif du canal Rideau, la Rideau Waterway Land Trust, les Amis du canal Rideau, le Centre for Sustainable Watersheds, les comités municipaux du patrimoine, les associations de résidents et les associations de protection des lacs. Ces organismes de même que les autorités municipales et les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers et l'Agence Parcs Canada veilleront à préserver l'authenticité de la propriété mise en candidature.

12.0 Préparation aux situations d'urgence

La propriété mise en candidature est située dans une région géographique qui n'est pas sujette aux catastrophes naturelles. La seule catastrophe naturelle susceptible de constituer une menace importante pour la propriété serait une inondation majeure qui pourrait endommager les barrages et, dans une moindre mesure, les bâtiments et les écluses. Étant donné le régime de régulation des eaux du canal, la chose est possible, mais peu probable. Au printemps, lorsque les inondations sont le plus susceptibles de se produire, les niveaux d'eau sont abaissés avant le dégel. Le canal peut ainsi accueillir un volume d'eau plus considérable, ce qui réduit les risques de dommage aux structures.

L'Agence Parcs Canada prendra les mesures suivantes pour gérer les risques liés aux inondations :

- Tenir à jour les protocoles de gestion des eaux afin de réagir rapidement à des précipitations importantes et soudaines.

- Étudier la stabilité des barrages et d'autres installations de régularisation des eaux. S'il y a lieu, on apportera aux barrages et aux barrages en matériaux meubles des modifications respectant leur valeur historique afin d'accroître leur capacité de résister à des inondations majeures.

13.0 Tourisme viable

L'Agence Parcs Canada ne prévoit pas de pression impossible à gérer qui pourrait être exercée par des visiteurs/activités touristiques et avoir des répercussions négatives sur la propriété mise en candidature. Les éléments qui sont des attractions touristiques majeures, comme le fort Henry et le poste d'éclusage d'Ottawa, peuvent facilement accueillir davantage de visiteurs sans effets négatifs sur leurs ressources culturelles. La plupart des tronçons du canal connaissent une affluence de niveau faible à modéré. L'Agence Parcs Canada et les organismes partenaires lancent des initiatives de marketing touristiques pour attirer les visiteurs.

Poste d'éclusage d'Ottawa en haute saison, 2000, Steve Weir.

La plupart des sections du canal Rideau peuvent supporter une circulation plus dense. Il y a cependant des endroits où la circulation est dense, notamment sur les lacs Rideau. L'Agence Parcs Canada a pris des mesures pour attirer les plaisanciers ailleurs en faisant la promotion de postes d'éclusage moins fréquentés et en y offrant des services additionnels. Des prises d'alimentation à quai, par exemple, viennent d'être installées à certains postes d'éclusage moins fréquentés pour mieux répartir l'utilisation en saison de pointe, de la mijuin à septembre.

L'Agence Parcs Canada prendra les mesures suivantes pour gérer efficacement les pressions éventuelles causées par les touristes :

- Tenir à jour des registres précis de la fréquentation à des endroits particuliers de la propriété afin de cerner les tendances dans la fréquentation et toute menace potentielle à la conservation.
- Élaborer des stratégies et des plans d'action appropriés de gestion de la fréquentation aux endroits où des menaces ont été identifiées.

14.0 Rapport sur l'état de conservation du site du patrimoine mondial

Les programmes de surveillance continus de l'Agence Parcs Canada seront les principaux mécanismes de collecte de données sur l'état de conservation de la propriété mise en candidature et serviront à planifier et à mettre en œuvre des mesures correctrices, au besoin.

La Convention sur la protection du patrimoine mondial exige que les États-parties rendent compte périodiquement (cycle de six ans) de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial situés sur leur territoire. Les renseignements relatifs à la façon dont la propriété du site du patrimoine mondial du Canal-Rideau a été conservée, protégée et mise en valeur paraîtront dans le rapport que le Canada remettra au Comité sur le patrimoine mondial.